

PROGRAMME VOLONTAIRES UNIS POUR LA FRANCOPHONIE

AMI 2

Appel à manifestation d'intérêt pour l'identification de projets d'accueil de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) et de Volontaires de service civique à l'international.

1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le volontariat international est un instrument puissant et transversal pour soutenir la mobilisation des jeunes en faveur de la Francophonie. Le volontariat contribue ainsi à faire vivre de nombreux projets et de partenariats portés par les institutions de la Francophonie et par ses Etats membres.

Le Programme « Volontaires unis pour la Francophonie » (ou « V-Francophonie ») annoncé lors du XIXème Sommet de la Francophonie, accueilli par la France en octobre 2024, a pour ambition d'accroître et de rendre plus visibles les opportunités de volontariat international dans l'espace francophone.

Soutenu par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, la mise en œuvre du programme « Volontaires unis pour la Francophonie » a été confiée à France Volontaires, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le programme prévoit le déploiement d'environ 100 volontaires internationaux et doit permettre de :

- Faciliter et développer les mobilités internationales croisées au sein de l'espace francophone ;
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes francophones ;
- Rendre plus lisibles et plus visibles les initiatives portées en faveur du volontariat international dans l'espace francophone ;
- Fédérer une communauté d'acteurs (étatiques, interétatiques, non-gouvernementaux) du volontariat au sein de l'espace francophone ;

Un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mai 2025. Il a permis la sélection de 58 missions de VSI, dont les premiers ont été déployés en octobre 2025. L'AMI 2 élargit le périmètre des dispositifs ainsi que la liste de pays éligibles.

2. DISPOSITIFS ELIGIBLES

Ce programme met en action le principe de mobilités croisées porté par France Volontaires, avec des mobilisations de volontaires depuis la France vers les pays partenaires du programme, depuis les pays partenaires vers la France et également entre les pays partenaires.

Deux dispositifs sont éligibles dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, **tant pour des mobilités sortantes qu'entrantes** :

- [Le Service Civique à l'international](#), qui permet aux jeunes de 18 à 25 ans (jusqu'à la veille de son 26e anniversaire), élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de réaliser une mission d'intérêt général à l'étranger de 6 à 12 mois. Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, les missions devront être d'une durée de 7 mois.

Le dispositif permet aux jeunes de réaliser une mission à l'international, auprès d'une association ou d'un organisme public, sans compétences particulières exigées. Ces missions s'inscrivent en général dans des activités de sensibilisation sur une thématique d'intérêt général, de communication ou d'animation auprès des communautés locales et contribuent ainsi à la visibilité et la valorisation des projets. C'est un outil pertinent pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes et le développement de leur insertion professionnelle.

Le dispositif est ouvert à l'accueil en réciprocité de volontaires internationaux en France.

- [Le Volontariat de Solidarité Internationale \(VSI\)](#) qui a pour objet « l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire » de 12 à 24 mois. Dans le cadre du programme, les missions de VSI devront être de 12 mois.

Ce statut est ouvert à toute personne majeure sans condition de nationalité. Toutefois, le volontaire de solidarité internationale ne peut pas accomplir de mission dans un état dont il est le ressortissant ou un résident régulier.

Le Volontariat de Solidarité Internationale est mis en œuvre par des structures agréées, qui portent le contrat et accompagnent le volontaire avant, pendant et après sa mission. Ces structures, membres de France Volontaires, seront associées au montage des missions et au processus de conventionnement. Si nécessaire, une mise en relation entre la structure d'accueil et la structure agréée sera opérée par France Volontaires à l'issue de la sélection des projets.

Dans le cadre du programme, le dispositif VSI pourra être mobilisé pour mettre en œuvre des mobilités croisées. Ainsi, pour une mission hors de France, le volontaire pourra être issu de l'espace francophone sans distinction de nationalité. Pour des missions en France, le volontaire pourra être recruté dans un des pays du programme selon le principe de réciprocité. Les modalités budgétaires diffèrent entre le VSI et le VSI en réciprocité, et sont explicitées plus bas.

NB : le programme exige la mobilisation de volontaires issus uniquement de l'espace francophone.

3. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Les missions des volontaires éligibles dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt devront être orientées vers les thématiques suivantes :

- L'Economie sociale et solidaire, en lien avec le volet « entreprendre en français » du sommet de la francophonie ;
- Le renforcement de l'apprentissage du français et des réseaux francophones et le soutien aux mobilités étudiantes dans l'espace francophone ;
- Français langue internationale, langue de valeurs : diplomatie verte, soutien à la diplomatie féministe (droits des femmes, accès à l'emploi, à l'éducation des filles), sensibilisation et soutien à l'interprétariat (plaidoyer en faveur du multilinguisme, de la traduction) ;
- L'appui à l'organisation d'événements internationaux autour de la Francophonie.

4. TERMES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Objectifs	Identifier les organisations désireuses d'accueillir des Volontaires de Solidarité Internationale et de Service civique international, dans le cadre de leurs projets portant sur le renforcement de la Francophonie.
Organismes éligibles	<p><u>Sont éligibles à cet AMI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organisations françaises membres de France Volontaires, pour des missions accueillies en leur sein ou auprès de partenaires, selon un principe d'intermédiation ; • Les organisations non-membres de France Volontaires porteuses de projets en lien avec la géographie et les thématiques du programme et pouvant justifier d'une capacité d'accueil satisfaisante.
Cadre du programme	<p><u>Périmètre géographique :</u></p> <p>Les missions proposées dans le cadre de cet AMI devront se dérouler dans les pays suivants :</p> <p>Arménie, Angola, Bénin, Cameroun, Costa Rica, Djibouti, Egypte, France, Ghana, Laos, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Sénégal, Thaïlande, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.</p> <p>Le déploiement des volontaires sera soumis au respect des recommandations sécuritaires du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, disponible par pays sur le site :</p> <p>https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/.</p>

	<p>_Un avis des ambassades de France sur les conditions de sécurité pourra être demandé.</p> <p><u>Un cadre opérationnel structuré autour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un comité de pilotage associant notamment le MEAE, l'OIF, France Volontaires et un représentant du collège associatif de France Volontaires. Ce comité de pilotage est l'instance d'instruction et de validation des orientations du programme. Il crée les conditions pour faciliter la création des missions et la mise en œuvre des activités selon le cadre défini. Il assure également la sélection des projets déposés. • Un accompagnement par les équipes de France Volontaires en particulier pour la construction des missions et le déploiement des volontaires. <p><u>Communication, évaluation, communauté de pratique :</u></p> <p><u>Communication :</u></p> <p>Un plan de communication permettant de valoriser le programme et ses résultats est déployé. Il s'appuie notamment sur la création d'une identité visuelle, la production et la diffusion de portraits de volontaires et de témoignages d'acteurs sur les supports digitaux (sites internet, réseaux sociaux, etc.).</p> <p><u>Evaluation</u></p> <p>Une évaluation externe du programme sera réalisée afin de vérifier la pertinence du programme et l'efficacité/efficience de sa mise en œuvre. Cette évaluation devra formuler des recommandations pour une prolongation du programme et la mobilisation de nouveaux partenaires financiers complémentaires.</p> <p><u>Communauté de pratiques</u></p> <p>Des actions de mise en commun, de partage de bonne pratique et de renforcement des capacités des acteurs seront proposées aux acteurs du programme. Les volontaires mobilisés sur le programme seront également mis en relation afin d'échanger et de collaborer.</p>
<p>Modalités de participation</p>	<p>Les organisations sont invitées à manifester leur intérêt en renseignant le formulaire en ligne :</p> <p>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/deuxieme-ami-vfrancophonie</p>
<p>Critères de sélections et</p>	<p><u>Critères de sélection :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de nouveaux projets d'accueil de volontaires

engagements attendus	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité du projet proposé (identification des besoins, objectifs, plus-value de la mission, modalités d'accompagnement) ; • L'expérience de l'organisation en matière d'accueil de volontaires et/ou sur la thématique ; • La capacité à accueillir les volontaires dans de bonnes conditions ; • La capacité à assurer un suivi opérationnel de la mission du volontaire ; • La capacité à apporter le cofinancement pour le déploiement de la mission ; <p><u>Engagements attendus des structures d'accueil :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler sous forme de fiche de mission les objectifs et modalités de la mission de manière claire et rapide ; • Participer efficacement à la constitution du dossier administratif nécessaire à la demande de visa ; • Assurer l'accompagnement opérationnel du volontaire pendant sa mission ; • Assurer la participation financière selon les modalités définies lors du conventionnement ; • Participer aux espaces d'échanges du programme ; • Contribuer à la communication du programme ; • Contribuer à l'évaluation du programme.
-----------------------------	--

5. ELEMENTS BUDGETAIRES

Pour la mise en œuvre des missions, les structures d'accueil bénéficieront des financements prévus dans le cadre réglementaire des dispositifs VSI et Service civique international. A cela s'ajoutera le soutien financier du programme selon le cadre défini ci-dessous.

Une participation financière est attendue de la part des structures d'accueil bénéficiaires des projets pour la prise en charge du billet d'avion aller-retour et du visa du volontaire, son hébergement pendant la mission et sur une partie des frais d'accompagnement, soit environ 30 % du coût total de la mission.

Le tableau ci-dessous précise les coûts unitaires moyens **estimés** de mobilisation pour une mission, selon le dispositif et la répartition des co-financements. Ces montants sont indicatifs et peuvent être amenés à évoluer suivant le périmètre de mise en œuvre de chaque mission.

Certaines missions stratégiques, notamment celles portées par les pays membres de l'OIF, pourront être mise en œuvre selon des modalités financières différentes.

	VSI 12 mois	VSI-R 12 mois	SCI 7mois	SCR 7 mois
Coût estimé d'un volontaire	30 158	31 226 €	11 963 €	13 148 €
Montant pris en charge dans le cadre du financement statutaire	8 838 €	18 038 €* 18 038 €	5 563 €	4 394 €
Co-financement apporté par le programme	12 420 €	3 888 €	3 200 €	4 376 €
Cofinancement à apporter par la structure d'accueil	8 900 €	9 300 €	3 200 €	4 376 €

Chaque mission fera l'objet d'une convention signée entre les parties précisant les rôles et responsabilités de chacun quant à l'organisation et la réalisation de la ou des mission(s). Il ne pourra y avoir ni déploiement ni prise en charge de la moindre dépense par le programme tant que cette convention ne sera pas signée par chacune des parties.

6. CALENDRIER INDICATIF

21/05/2026 : Publication de l'appel à manifestation d'intérêt

01/07/2026 : 1er comité de sélection

31/08/2026 : Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt

10/09/2026 : Comité de sélection final

7. POUR CANDIDATER

Pour candidater, veuillez compléter le formulaire en ligne sur le site démarche numérique. La création d'un compte est nécessaire :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/deuxieme-ami-vfrancophonie>

Pour toute demande relative à cet AMI, merci d'envoyer un courriel à : v-francophonie@france-volontaires.org

Deux webinaires d'information sont organisés :

- Le mardi 9 juin à 16h00 (heure de Paris) : [s'inscrire](#)
- Le mercredi 10 juin à 10h00 (heure de Paris) : [s'inscrire](#)